



Sorgues, le 22 décembre 2021

Fédération des Associations Mycologiques Méditerranéennes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉMATÉRIALISÉ AUTOMNE 2021

L'annulation une fois encore de nos rencontres annuelles lors des journées d'automne nous contraint de recourir à Internet pour tenir notre conseil d'administration. Les représentants de la majorité des associations de la FAMM (17 sur 29) ont répondu à la convocation.

Il s'agit de :

Société Mycologique d'Ajaccio : Marie-Antoinette BURONI et Brigitte BILES LE DENTU

Association des Naturalistes de Nice et des Alpes Maritimes : Jean Louis et Éliane RAFFAGHELLO

Association Mycologique d'Aix-en-Provence : Gilles POULET

Société Mycologique de Provence : Francis FOUCHIER

Association Botanique et Mycologique Bas-Alpine : Bernard et Danielle OVERAL

Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons : Anne-Marie BOURGESSE

Société Mycologique de Porto-Vecchio : Philippe AUBEL

Société Mycologique des Pieve et de Haute Corse : Joseph PUCCINI

Société Mycologique de Vaucluse : Daniel PURAVET et Odile CHAMPION

Association Balagne-Corte : Marie-Rose D'ANGELO.

Société Mycologique d'Alès : Vanessa BOZEC

Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault : Marie-Jo MAURUC

Groupe de Mycologie et de Botanique de Lorgues : Philippe PINCHON

Association Entrevalaise de Mycologie et Botanique appliquée : Lucien GIACOMONI

Quatre articles de la convocation nécessitaient un vote :

- approbation compte-rendu du dernier CA - unanimité pour
- présentation bilan des comptes 2020, état des finances en 2021 et budgets prévisionnels – approuvés à l’unanimité
- modification du bureau : remplacement de la secrétaire démissionnaire Odile CHAMPION (SMV) par Marie-Rose D’ANGELO (Balagne/Corte) – unanimité moins une abstention (celle de la candidate)
- 2° modification du bureau : remplacement du vice-président région PACA Francis FOUCHIER, établi maintenant en Corse, par Danielle OVERAL-GRANVILLE (ABMBA) – changement accepté à l’unanimité.

En ce qui concerne les manifestations à venir en 2022, les conditions sanitaires nous obligent encore à la prudence. Nous ne pouvons encore pas prévoir de date et de formule pour le CA de printemps. Pour les Journées de la FMBDS/FAMM, le président est en rapport avec la structure de la région de Bastia qui pourrait les accueillir et vous serez informés dès que possible des dates (en octobre) et conditions. Les Journées annuelles de la CEMM sont maintenues pour le moment à Bragança au Portugal du 6 au 12 novembre 2022.

Sur la convocation à ce CA, nous avons sollicité des candidatures pour représenter la FAMM aux réunions de la CAFAM et à l’AG de la CEMM. Mais jusqu’à présent et compte tenu sans doute des incertitudes sur l’avenir 2022, nous n’avons pas reçu de réponse.

Il en est de même pour les actions éventuelles effectuées par les associations durant l’année écoulée.

Une seule question a été posée : la date d’envoi des abonnements aux bulletins. Il serait bon d’adresser la liste des abonnés et le règlement le plus tôt possible au début de l’année. En ce qui concerne le paiement des cotisations, qui doit être effectué indépendamment, sa détermination sera à l’ordre du jour de la prochaine AG.

À tous et à toutes, nous adressons nos vœux pour une meilleure année plus sereine que la précédente.

Le président Joseph PUCCINI

La secrétaire Odile CHAMPION